



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Appartement (Lot n°2)**

Adresse : **Bâtiment 3 rue Fenouillet 83400 HYÈRES**

Nombre de Pièces : **4**

Numéro de Lot : **2**

Référence Cadastre : **BB - 0024**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien :

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage : **1er**

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : **SAS LA RELEVÉ HYERES**

Qualité :

Adresse : **3 Rue Fenouillet
83400 HYÈRES**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DELAVIER Medhi**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL SP EXPERTISE DIAGS - EXIM PROVENCE

Adresse : **157 Route de la Gare 83110 SANARY-SUR-MER**

N° siret : **98763272600012**

N° certificat de qualification : **414**

Date d'obtention : **31/12/2020**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCP**

23 bis rue Thomas Edison

33610 CANÉJAN

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD SA**

N° de contrat d'assurance : **10583929904A070**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2025**



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :			
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
1er			
Entrée	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°1	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
Salle d'eau/WC	Mur - Carrelage + Peinture Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
Chambre n°3	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle d'eau	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Carrelage + Peinture Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
Cuisine	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte-fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Cellier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
WC	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Mur - Carrelage + Peinture Peinture	Absence d'indice.	
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Carrelage	Absence d'indice.	
Terrasse	Mur - Pierres Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Bois	Absence d'indice.	
	Escalier Crémaillère - Bois	Absence d'indice.	
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois	Absence d'indice.	
	Escalier Ensemble des marches - Bois	Absence d'indice.	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION	
CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES <i>(ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)</i> Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée. Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.	
F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **16/03/2026**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **2710 SAS LA RELEVÉ HYERES 17.09.25 T**

Fait à : **SANARY-SUR-MER** le : **17/09/2025**

Visite effectuée le : **17/09/2025**

Durée de la visite :

Nom du responsable : **POLIZZI Steeve**

Opérateur : Nom : **DELAVIER**

Prénom : **Medhi**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

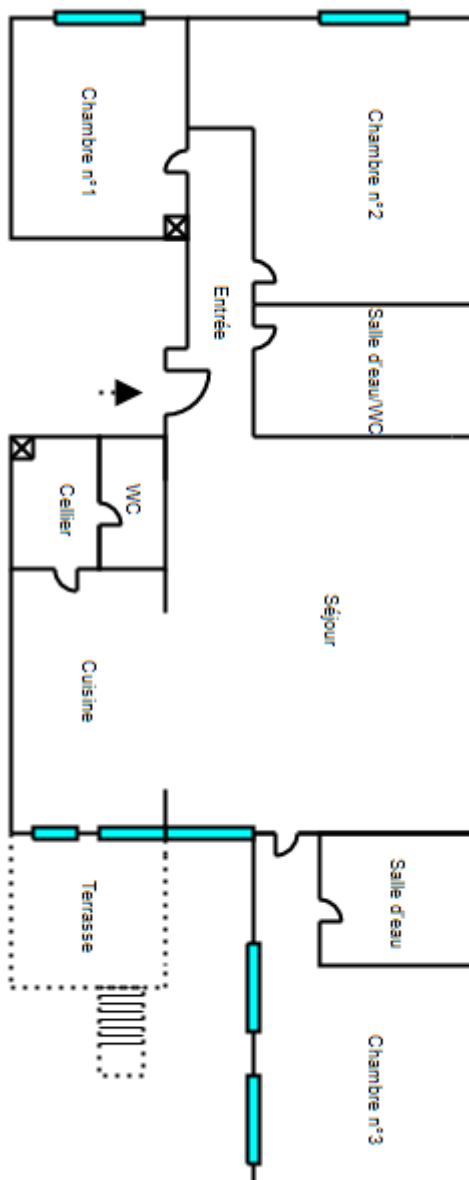
Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°414

Monsieur DELAVIER Medhi

Amiante sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Amiante
Date d'effet : 31/12/2020 : - Date d'expiration : 30/12/2027

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 30/12/2027

Electricité
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 31/12/2020 : - Date d'expiration : 30/12/2027

Gaz
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 31/12/2020 : - Date d'expiration : 30/12/2027

Plomb sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 31/12/2020 : - Date d'expiration : 30/12/2027

Termites métropole
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 31/12/2020 : - Date d'expiration : 30/12/2027

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 02/09/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites